

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 mars 2018

Conseil Municipal du

06 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le six mars, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le vingt-sept février deux mil dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

Convocation du

27 février 2018

PRESENTS: VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, LASSALLE Roger, ABADIE Jean-Pierre, BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie (arrivée à 20h30), BIRABEN-LOUSTAU Pierre, CELLE Sonia, CENDRÈS Monique, CHARBONNEL Patrice, DE MOOR Olivier HAILLOT Jean-Michel, LECLÈRE Valérie.

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

ABSENTS-EXCUSÉS : DOASSANS-CARRÈRE Philippe

ABSENTS : POUEY Sébastien

PROCURATIONS : BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie donne procuration à MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude (jusqu'à 20h30), DOASSANS-CARRÈRE Philippe donne procuration à VIGNAU Alain

SECRETAIRE DE SÉANCE : MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude

Le quorum étant atteint pour permettre à l'Assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2018 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ordre du jour :

- 1) Ouvertures de crédits avant vote du budget 2018
- 2) Office National des Forêts : Programmation des travaux 2018
- 3) Forêt communale : demande de subvention
- 4) Centenaire de l'Armistice de la première Guerre Mondiale
- 5) Comptes-rendus des commissions
- 6) Questions diverses

1) Ouvertures de crédit avant le vote du budget 2018

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Ainsi, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ouvrir des crédits afin de mandater la facture correspondant à la fourniture et la pose de stores non prévues dans le marché de rénovation et d'extension de l'école.

Opération	Libellé article	Article	Montant
127	Bâtiments scolaires	21312	2 570 €

Monsieur le Maire demande aux membres de l'Assemblée délibérante d'ouvrir des crédits afin de mandater la facture correspondant au support plafond réglable et au déport alimentation du vidéo projecteur de l'école.

Opération	Libellé article	Article	Montant
127	Matériel de bureau et matériel informatique	2183	461 €

Enfin, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ouvrir des crédits afin de mandater la facture correspondant au remplacement des ballons fluorescents de la rue des Cimes.

Opération	Libellé article	Article	Montant
141	Bâtiments et installations	2041582	2 126 €

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018.

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2018.

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

2-a) Office National des Forêts : Programmation des travaux 2018

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier de l'Office National des Forêts concernant la coupe à asseoir en 2018 dans la forêt communale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, demande à l'Office National des Forêts :

- l'inscription à l'état d'assiette 2018 des coupes suivantes :

Unité de Gestion	Surface parcourue	Type de coupe	Destination proposée
9_A1	5,45 ha	Emprise	Vente bois sur pied + houppiers à délivrer à la commune (affouage)

VOTE l'inscription à l'état d'assiette 2018 des coupes mentionnées ci-dessus.

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

- le report des coupes suivantes :

Unité de Gestion	Type de coupe	Échéance	Motif
7_P	Amélioration	2021	A reporter suite à la tornade de 2014
8_A1	Amélioration	2021	A reporter suite à la tornade de 2014

Après discussion, le Conseil Municipal,

VOTE le report des coupes mentionnées ci-dessus.

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la coupe de la **parcelle 9_A1**, étant prévue en 2018, et qu'il y a lieu de décider de sa destination.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE de vendre les produits ci-après : toutes les essences.

DECIDE de délivrer les houppiers feuillus aux affouagistes pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques.

DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder au martelage de la coupe.

DECIDE d'effectuer le partage des produits délivrés par foyer.

DECIDE que l'exploitation des produits délivrés sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois bénéficiaires solvables, soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L. 241.16 du Code Forestier et désignés avec leur accord par le Conseil Municipal à savoir :

- ABADIE Jean-Pierre
- LASSALLE Roger
- HAILLOT Jean-Michel

DONNE pouvoir à l'ONF de fixer les délais d'exploitations pour les produits vendus ou délivrés.

Passé ce délai, les affouagistes n'ayant pas terminé l'exploitation de leur lot, seront considérés comme y ayant renoncé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette opération.

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

2-b) Office National des Forêts : Programmation des travaux 2018

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que l'ONF propose un programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la Commune. Ce programme est conforme au document d'aménagement de notre forêt et aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001.

Les travaux forestiers pour l'année 2018 sont les suivants :

✓ Investissement :

➤ Travaux sylvicoles :

- Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée. Localisation : 10.RA, 11.P, 13.RA, 4.RA.
- Dégagement manuel des régénérations naturelles. Localisation : 10.RA, 11.P, 13.RA, 4.RA.

Les travaux d'investissement s'élèvent à 2 291,00 € HT.

✓ Fonctionnement :

➤ Travaux divers :

- Partage d'affouage. Localisation : 9.A1.

Les travaux de fonctionnement s'élèvent à la somme de 883,00 € HT.

Après discussion, le Conseil Municipal,

VOTE pour le programme d'investissement pour un montant de 2 291,00 €.

VOTE pour le programme de fonctionnement concernant les travaux divers pour le partage d'affouage d'un montant de 883,00 € HT.

DEMANDE à Monsieur le Maire que ce montant soit inscrit au budget primitif 2018 en investissement et en fonctionnement.

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

3) Forêt communale : demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante le programme d'actions 2018 pour la forêt présenté par l'ONF.

Une partie des travaux pourrait bénéficier d'aides du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

	Surface	Coût total HT	Montant total subvention Conseil Départemental et Conseil Régional
Travaux de dégagement de régénération naturelle	2.18 ha	2 290,94 € HT	578.16 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE** de réaliser ce projet, sous réserve de l'obtention du financement du Conseil Régional et du Conseil Départemental,
- SOLLICITE** une subvention du Conseil Régional et du Conseil Départemental, à hauteur de 289,08 €, représentant 20 % du montant HT du coût plafond des travaux estimés,
- S'ENGAGE** à voter sa part d'autofinancement, soit 1 712,58 € et l'avance de TVA soit 229,07 €,
- S'ENGAGE** à inscrire chaque année au budget de la Commune les sommes nécessaires à l'entretien de cet investissement,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document et acte relatifs à ce projet.

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

4) Centenaire de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale

La Commune de BEUSTE commémorera le centenaire de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale le samedi 10 novembre 2018. Cette cérémonie commémorative sera complétée d'une exposition sur la Première Guerre Mondiale qui s'étalera sur 15 jours environ à la salle des fêtes de la Commune.

Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur BRANGER, Monsieur MOUTCHE et Madame ESCUDE-QUILLET de la Maison Carrée de Nay pour leurs apports dans ce projet. Ces derniers ont apporté de nombreux éléments pour cette future exposition.

Un appel à la population beustoise est lancé par la Municipalité : des éléments tels que photos, correspondances, ... concernant la Guerre 1914 - 1918 afin de faire partager l'histoire et la mémoire de ces hommes et de ces femmes, seront collationnés au secrétariat de mairie.

Une réunion de la Commission d'Animation aura lieu le 22 mars à la mairie afin d'organiser l'exposition et la cérémonie du Centenaire de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale. Une exposition, avec des photos et des correspondances, sera ouverte à la population pendant les vacances de Toussaint. La cérémonie du Centenaire aura lieu le 10 novembre 2018. De nombreux participants sont invités pour cette organisation : le Conseil Municipal, les enseignantes et les enfants de l'école, les Anciens Combattants, les représentants de l'Armée (St Cyr), des personnalités extérieures (Messieurs MOUTCHE et BRANGER, des amis de Nay et de la Batbielle, Madame ESCUDÉ-QUILLET) qui ont déjà initié des expositions à Bénéjacq et Nay, et la population beustoise. Une invitation sera envoyée à tous les beustois.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un nom sera rajouté au monument aux morts de la Commune : VIGNAU Pierre, Gaston, Joseph né à BEUSTE le 20 février 1890, et décédé le 13 avril 1917 à VILLERS-MALMERY (51) de blessures de guerre, porté sur le monument aux morts de la ville de Lourdes.

5) Comptes-rendus de commissions

a) Conseil d'école du 06/02/2018

Présentation des effectifs pour la rentrée scolaire 2018-2019 estimés :

- ✓ Très petite section et petite section : 24 enfants
- ✓ Moyenne section : 16 enfants
- ✓ Grande section : 8 enfants
- ✓ CP : 17 enfants
- ✓ CE1 : 12 enfants
- ✓ CE2 : 15 enfants
- ✓ CM1 : 13 enfants
- ✓ CM2 : 14 enfants.

Soit un total prévisionnel de 117 enfants dans le RPI BEUSTE / LAGOS. Par ailleurs, le poste ouvert à la rentrée 2017 / 2018 est désormais pérenne, il y a aura donc un maintien de 5 classes à la rentrée prochaine.

Pour des raisons météorologiques, le Carnaval de l'école a été reporté au vendredi 02 mars 2018. Et pour rappel le prochain vide-grenier d'Agapes sera organisé le 18 mars 2018 à la salle des fêtes de BEUSTE.

Un vidéoprojecteur suspendu sera prochainement installé à la salle de classe de l'école des CM1 / CM2.

b) Commission économique de la CCPN

- Convention Union des Professionnels du Pays de Nay / CCPN :

La convention entre l'UPPN (association chargée de rassembler et de promouvoir en Pays de Nay) et la Communauté de Communes a été renouvelée pour une durée de 3 ans. Ce partenariat s'accompagne d'une subvention allouée de 30 000 € / an.

- Invest in Pau Pyrénées

Le site internet « Invest in Pau », soutenu par la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Pau, lancé en 2011 dont l'objectif est de promouvoir le territoire béarnais à l'échelle internationale, d'accompagner les porteurs de projet et d'accueillir les investisseurs.

Un bilan du territoire a été dressé par cet organisme :

- ✓ les forces : l'aéronautique, les géosciences, la chimie, l'agroalimentaire, ...
- ✓ les faiblesses : une démographie plate, la création de nouvelles entreprises est plus faible que la moyenne nationale, l'emploi béarnais a diminué de 1 %, mal desservi en infrastructure ferroviaire, ...

Le remède proposé consisterait en une coopération avec Bordeaux, le développement du sport, ...

- Mission Locale

Une nouvelle convention a été signée entre la CCPN et la Mission Locale dans le cadre de l'adhésion de la Commune de Labatmale dans la CCPN.

c) Comité syndical du SDEPA du 03/02/2018

Cette séance du Comité Syndical s'est réunie sous la nouvelle présidence de Monsieur Barthélémy BIDEGARAY.

Le budget primitif de l'année 2018 du syndicat a été présenté aux délégués lors de cette réunion :

- électrification en zone rurale : 800 000 €
- renforcement électrique : 666 667 € (en diminution de moitié par rapport à 2017)
- sécurisation de réseaux basse tension : 2 452 000 €
- enfouissement des réseaux : 925 000 € (en diminution par rapport à 2017)
- le poste correspondant au diagnostic énergétique des bâtiments communaux s'élève à 20 000 € correspondant au diagnostic d'une soixantaine de bâtiments.

A également été abordé la création d'une société d'économie mixte locale destinée à accompagner la production d'électricité, de bio gaz ou de chaleur sur le territoire, projet qui devrait être finalisé en juillet 2018. Cette création s'inscrit dans la planification énergétique dans le cadre de l'élaboration de Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). Les actionnaires de cette SEM ne sont pas à ce jour arrêtés.

6) Questions diverses

Arrivée de Madame BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie à 20h30.

a) Qualité de l'eau

L'ARS a communiqué à la mairie le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Suite au contrôle, l'eau d'alimentation est conforme aux limites de qualité.

b) Assainissement collectif

La réunion d'information à la population beustoise concernant les travaux d'assainissement collectif est organisée le mardi 10 avril 2018 à 18h30 à la salle des fêtes de BEUSTE.

c) DAEE : rue de la Ribère

Suite à la demande de Monsieur le Maire, la DAEE (Direction de l'Aménagement, de l'Équipement et de l'Environnement) a donné son accord pour l'installation d'un radar pédagogique sur la Rue de la Ribère, ce dernier devrait être installé courant du premier semestre 2018. De même, la DAEE va effectuer des travaux de réfection des peintures des ralentisseurs situés sur la même voie.

d) Devis

Un devis a été demandé pour la réfection des meubles de la cantine scolaire. Le plan de travail sera également couvert d'une plaque en inox alimentaire. Les travaux devraient avoir lieu en juillet - août, pendant la période de vacances scolaires, permettant ainsi de ne pas perturber le service de la cantine en période scolaire.

e) Mur du Lagoin : sécurité

Comme rappelé lors du dernier Conseil Municipal, le mur longeant la rive gauche du Lagoin après la digue Prat est fragilisé (car fendu de part et d'autre) sur une longueur de 5 mètres. Le reflux de l'eau sur les blocs de pierres entreposés a érodé l'assise de ce mur. Face aux fortes pluies annoncées, Monsieur HAILLOT, Conseiller Municipal, Monsieur Jean BADET et l'entreprise FAURDESSUS ont consolidé ce mur de façon temporaire en prenant ce mur en « étau » entre deux fers IPN dont l'un repose sur la voirie en longeant le mur. Par ailleurs, après cette opération, une consolidation supplémentaire par l'ajout de béton coulé a été effectuée par l'agent technique communal.

Monsieur le Maire remercie ces intervenants pour leur travail qui a été réalisé dans des conditions difficiles.

f) Repas des Aînés

Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés 2018 aura lieu le dimanche 11 mars 2018. Une invitation a été distribuée à tous les Aînés de la Commune. Monsieur le Maire remercie Monsieur et Madame DUFRANCATEL (Société Cacaorêve) qui offrent systématiquement un petit cadeau savoureux pour nos Aînés.

g) Frelons asiatiques

Pour conclure cette séance du Conseil Municipal, la lutte contre les frelons asiatiques a été abordée. Fort du résultat de l'année écoulée (980 frelons asiatiques capturés), le Conseil Municipal décide de continuer son engagement contre la prolifération de ce nuisible.

Courant du mois, des pièges seront à nouveau répartis sur le territoire de BEUSTE par une équipe de volontaires. La Commune a acheté 15 pièges supplémentaires, soit 45 pièges à distribuer dans la Commune. Ces pièges sont alimentés d'une substance attractive. Monsieur le Maire tient à remercier les bénévoles pour leur investissement et leur disponibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 21 h 00.

Le Maire,

Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		CELLE Sonia	
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		CHARBONNEL Patrice	
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude		CENDRES Monique	
LASSALLE Roger		DE MOOR Olivier	
DOASSANS-CARRÈRE Philippe	Absent - excusé	HAILLOT Jean-Michel	
ABADIE Jean-Pierre		LECLÈRE Valérie	
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie		POUEY Sébastien	Absent
BIRABEN-LOUSTAU Pierre			